

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

21 rue Béranger - 75003 PARIS

Tél. : 01 49 96 66 66 - Fax : 01 49 96 66 69

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

Le SNPDEN dénonce l'instrumentalisation des problèmes de violence à l'école et d'absentéisme scolaire.

Le SNPDEN dénonce l'instrumentalisation des problèmes de violence à l'école et d'absentéisme scolaire. Le SNPDEN regrette qu'une fois encore soient préférés des effets d'annonce à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse permettant de s'attaquer efficacement à la réalité de ces problèmes. Il souligne en effet l'écart considérable qui sépare les propositions avancées lors des états généraux sur la sécurité à l'école, qui préconisaient notamment de développer les médiations et les liens avec les familles, et celles faites par le Chef de l'Etat lors de son déplacement à Bobigny. La suppression des allocations familiales est une mesure ancienne qui n'a jamais fait la démonstration de la moindre efficacité.

Bien au contraire, cette mesure risque d'accroître les difficultés sociales sans pour autant faire retrouver à l'élève le chemin de l'école. Avec notre fédération UNSA-Education, nous pensons que ces mesures simplistes n'apporteront pas de solutions à des problèmes complexes dont les causes sont multiples et qui demandent sur le terrain la mobilisation de tous.

Le SNPDEN s'interroge aussi sur la création, en Seine-Saint-Denis, d'établissements spécialisés, dotés d'internats, destinés à accueillir « des jeunes de moins de 16 ans qui rendent la vie impossible au sein de l'établissement scolaire auquel ils appartiennent ». S'agit-il là de nouvelles structures relevant du ministère de la Justice où seraient placés, par décisions et encadrement judiciaires, ces jeunes ?

Quant à la proposition de demander aux 53 chefs d'établissements scolaires « particulièrement sensibles d'installer un bureau destiné au policier référent », elle paraît en l'état plus caricaturale qu'efficace.

Outre l'approche parfaitement réductrice du nombre d'établissements concernés, imagine-t-on, par l'apparition, « une ou plusieurs fois dans la semaine », d'un policier, dans un bureau d'un établissement scolaire, résoudre les problèmes de violence interne ou importée ? Cela tient, encore une fois, davantage de la mesure incantatoire que de l'analyse objective du fonctionnement des collèges et des lycées face aux problèmes de la violence et des réponses qu'il convient d'apporter.

Si nous partageons l'analyse sur la priorité à apporter à la lutte contre la violence scolaire, nous refusons de voir nos missions comme nos responsabilités galvaudées. Ce type de proposition risque en effet d'accroître la confusion des rôles. Rappelons par ailleurs que les aménagements éventuels de locaux, s'ils sont nécessaires, ne relèvent pas de l'Etat mais des collectivités territoriales.

La lutte contre la violence scolaire requiert une approche rationnelle et non émotive. Les états généraux ont été une démarche en ce sens ; il est regrettable que moins de 15 jours après ceux-ci, les propositions faites soient ainsi balayées.

Paris, le 21 avril 2010

Philippe Tournier, Secrétaire général.

Contact presse : Catherine PETITOT – 04.94.03.93.70 / 06.89.36.21.65